

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-008**

---

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant un espace de stationnement réservé en tout temps aux personnes à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, devant le 11764 avenue Damase-Potvin, district de Rivière-des-Prairies.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.